COMPTE RENDU N°9 DE LA SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2011

Présents : 13 excusée : 1

Préalable à la séance :
Mademoiselle Aurélie CHAIZE est venue présenter les objectifs de l'Agenda 21 qui se définit ainsi : Agenda pour "ce qui doit être fait" et "21" pour le 21ème siècle. Dans ce cahier des charges reconnu au niveau mondial et suite à la prise de conscience de la précarité des ressources et des effets destructeurs de la stratosphère du comportement des pays industrialisés, les nations s'obligent à corriger les conséquences des excès générés par leurs développements.

Les communes, acteurs locaux, sont soumises aux objectifs de l'agenda 21.

La Communauté de Commune Chamousset en Lyonnais s'est donnée les moyens d'agir et d'inciter à agir en partenariat avec les communes. Elle a conçu un document de diagnostic des bonnes ou des mauvaises pratiques locales. A l'issue du bilan, des actions seront mises en place pour être de meilleurs "éco-citoyens"

Les membres du conseil, en répondant aux diverses questions, commencent à mesurer leurs actions et prennent conscience de ce qui devra être poursuivi pour une bonne gestion des ressources non renouvelables.

<u>Ouverture de la séance.</u>

1. **Evolution de la délibération du contrat triennal**

Modification de la délibération du contrat pour adaptation "école" et engagement sur le calendrier des actions. L'école est subventionnée à 60 % au lieu de 40 % prévu initialement puisque le but de l'isolation de l'école participe aux économies d'énergies, politique bonifiée par le Conseil Général.

2. **Evolution des travaux de l'assainissement**

Toutes les entreprises sont présentes, la SMTP de Montbrison commence la pose du collecteur des eaux usées qui va ceinturer le bourg par le coté nord.
Le bureau d'ingénierie et l'entreprise TPS de Charlieu ont étudié la possibilité de positionner le déversoir de sortie de station à partir de la parcelle appartenant à la commune et par le chemin du Pavé. Les techniques d'enfouissement du collecteur sont plus complexes et plus onéreuses mais l'étude confirme que c'est faisable. Cette alternative permet la remise en état du collecteur qui rejoint la rivière au prix du marché engagé. Les plus et les moins values devraient donc s'équilibrer. Grâce à cette solution, la commune aura la sécurité et l'indépendance de la gestion de son ouvrage.

3. **Adaptation des branchements des particuliers aux nouveaux réseaux.**

Le travail de la STEP ne sera opérationnel que si les particuliers font le nécessaire. Les études de qualité des eaux qui suivront la construction démontreront les défaillances. Il faut que les particuliers soient sensibilisés à ce problème car les points de contaminations seront parfaitement identifiables avec les moyens dont on dispose actuellement.

Le conseil, pour lever les interrogations des particuliers et leur apporter un maximum d'éléments de réponse, réunira les propriétaires concernés. Chaque cas est différent, l'entrepreneur de SMTP sera associé à cette démarche et les particularités seront examinées au cas par cas avec les intéressés.

Il est important que la commune de Haute-Rivoire atteigne ses objectifs et participe, avec l'implication des particuliers, à une très haute performance de sa station d'épuration.

4. **Virements de crédits pour le paiement des canards et oies.**

Les lagunes étant envahies de lentilles d'eau, la meilleure solution est de mettre des canards et des oies qui se nourrissent de ce végétal et aèrent la surface de l'eau.
Il a donc été décidé de mettre des volatiles adaptés au milieu aquatique. Pour payer les factures des oies et des canards, il faut faire un virement de crédit des dépenses imprévues du budget de l'assainissement au compte 21785 "cheptel" pour 300 €.
On remercie la personne qui a fait un don dans ce même objectif.

5. **Délégués à la Commission des Impôts de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais**

Les deux délégués doivent être nommés pour ne pas bloquer la **C**te **C**ommunes **C**hamousset en Lyonnais dans ses obligations, Jacky MERLE et Henri BROUILLY sont désignés.

6. **Instauration d'une taxe sur les consommations électriques :**

Un nouveau mode de taxation oblige à délibérer pour l'instauration de la taxe sur le volume des consommations d'électricité qui finance le service public de la desserte électrique. On n'a pas de recul, on se renseigne pour le prochain conseil.

7. **Nouvelle organisation scolaire et bilan :**

Les écoles ont fait connaître leurs effectifs, 45 élèves pour l'école privée et 89 élèves pour l'école publique. On constate une baisse des effectifs de la même proportion sur les deux écoles. Cette situation n'est que ponctuelle, les enfants nés en 2009 et 2010 sont très nombreux.

Pour l'école publique, la charge de travail en entretien des locaux a été scindée et répartie sur les deux personnes qui assurent la surveillance de la cantine et le double service de restauration est reconduit.

8. **Travaux de mise en sécurité de l'école :**

Il faut lever au plus vite toutes les contraintes qui ont conduit au rapport négatif du SDIS. Un gros travail a été fait cet été, on attend le dernier organisme de contrôle, l'APAVE, pour produire tous les justificatifs et obtenir, à nouveau, l'avis favorable du SDIS.

De nombreux points portés en remarque du SDIS sont levés, il reste le contrôle de VERITAS pour pouvoir fournir tous les justificatifs au SDIS et obtenir un avis favorable.

9. **Déplacement du transformateur :**

Les domaines se sont prononcés, le terrain est reconnu à 18 €/le m², prix correspondant à du terrain d'agrément déjà construit mais non valorisable. Il est judicieux de bien gérer l'espace pour ne pas créer de niche de stationnement sauvage devant la propriété et de n'acheter que ce qui est strictement nécessaire, soit environ 15 m². La commune s'acquittera de son obligation à recréer le mur d'enceinte qui va se trouver modifié.

10. **Déplacement de l'APC (Agence Postale Communale) :**

Les crédits ont été prévus au budget pour positionner l'agence dans la salle des commissions de la mairie. L'objectif du conseil est de réunir dans un même lieu tous les services publics et d'accueil pour permettre une meilleure organisation des services administratifs et de mieux potentialiser le temps de travail de chaque employée.

La poste, expressément interrogée, a donné ses consignes. On peut organiser l'action en partenariat avec Monsieur MEUNIER l'architecte.

11. Point sur les arpentages.

Suite à l'appel d'offre, c'est Monsieur Yvan LIGOUT de Géolis qui a été retenu pour le marché a procédure adaptée.

Les situations sont complexes, les élus affirment leur volonté de bien acter ce qu'ils ont engagé. Le chemin du Chirat en fait partie. Si des situations particulières évoluent, décès, héritages, la commune se positionne pour régler les actes de façon concomitante.

12. Compte rendu de la délégation du maire :

Les demandes d'urbanisme de l'été sont examinées. De nombreux logements ont changé de propriétaires et accueillent de nouveaux arrivants.

Lecture des courriers :

La préfecture notifie la participation pour les cartes d'identité.

La gendarmerie de l'Arbresle annonce l'arrivée de son nouveau commandant, le capitaine MARESTIN.

Le syndicat de rivière Brévenne Turdine informe qu'il met en place son Plan Prévention des Risques Naturel et d'Inondation prescrit par la préfecture au titre de obligations de préventions.

13. Bilan des commissions :

<u>La Voirie :</u>

Ça avance et ça se voit. Le chemin du Chirat est terminé, il ne reste plus que les actes d'arpentage et administratif.

Le chemin de la Charmatière se finit, on reste dans l'enveloppe financière annuelle.

A l'entrée du bourg, les trottoirs se font, le fossé des eaux pluviales est canalisé dans un collecteur qui se déverse dans le bassin de rétention.

Le bassin de rétention est terminé. Sa réception est prévue bientôt, il joue bien son rôle.

L'enrochement de la zone industrielle se végétalise et les nouveaux agencements contribuent à une bonne intégration paysagère du site.

Le square du chemin du Bouchât se finalise. Il faudra veiller à ne pas laisser grignoter la bande végétalisée et gravillonnée.

Le fleurissement :

Le jury est passé ce mercredi. Leurs objectifs évoluent et intègrent le développement durable. Les pratiques doivent évoluer au profit des espaces végétalisés permanents et des plantes résistantes à la sécheresse.

La bibliothèque demande un cahier des charges de nettoyage strictement respecté en raison du public reçu et en particulier, des groupes d'enfants.

Le CCAS :
La réflexion sur la petite enfance et sur l'amplitude horaire de la garderie scolaire se poursuit et les moyens sont engagés pour atteindre cet objectif. L'aide au devoir sera différenciée de la garderie périscolaire.

La réception des pompiers pour un concours de boules.
Tout s'est bien passé, les finalistes sont de l'Isère.
Les producteurs locaux ont réalisé un buffet très apprécié.

Les brigades vertes.
Elles sont intervenues en pleine semaine de canicule, les mesures de protection des travailleurs ont été appliquées et le pont de Pin Fournand et celui de la Marcière ont été bien rénovés.

Pour la marche des noisettes, les chemins ont été bien nettoyés.

Le week-end du 17 septembre, une course de vélo d'un club de St Galmier passera sur la commune avec un relais devant la salle de cinéma.

Prochain bulletin de l'information.
Les articles doivent arrivés avant la fin du mois.

L'agenda 2012 et son mode de financement sont reconduits.
On remercie par avance, tous les partenaires qui vont participer à son élaboration. C'est le moment de bien réfléchir aux informations importantes. Pascale GERIN se tient à la disposition de tous ceux qui ont de nouvelles suggestions pour faire connaître la commune et ses associations et services.

La séance est levée à 23 h 15.

Le Maire :
Gilbert COURTINE